

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS1195

présenté par  
Mme Garin

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 10, après le mot :

« familiale »

insérer les mots :

« , notamment de proche aidant, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 définit les éléments qui doivent être pris en compte dans l'élaboration du contrat d'engagement du demandeur d'emploi. Être proche aidant peut parfois devenir une activité à part entière. Cet amendement vise ainsi à ce que le rôle de proche aidant soit pris en considération dans la définition du contrat d'engagement du demandeur d'emploi.